1. *Débitrice:* **Kenga Holding SA**, **sans domicile ni résidence connus**
2. *Remarques:* Par jugement du 16 septembre 2002, le Tribunal de première instance de la Republique et Canton de Genève a déclaré Kenga Holding SA, en état de faillite dès ce jour à 14 h.
   L'a condamnée à CHF 270.- à titre de dépens.

   Tribunal de Premier Instance
   1204 Genève

(00666426)